

M. L. P. S.

Mouvement pour la Liberté de la Protection Sociale

165, rue de Rennes 75006 PARIS

Communiqué du 29 novembre 2014

La Réunion des Assureurs Maladie (RAM) exerce illégalement la profession d'assureur

La Réunion des Assureurs Maladie (RAM) gère l'assurance maladie des artisans, commerçants et professions libérales. Avec plus de 57 % des affiliés au Régime Social des Indépendants (RSI), la RAM est le premier organisme conventionné pour la France et l'outre-mer.

Le RSI a confié à la RAM la gestion de l'assurance maladie de son régime en vertu du code de la sécurité sociale qui l'autorise à conclure une convention à cet effet avec les organismes suivants :

- Organismes régis par le code de la mutualité.
- Sociétés d'assurances régies par le code des assurances.
- Groupements constitués par ces sociétés d'assurances.

Or la RAM n'entre dans aucune de ces catégories. Il s'agit en effet d'une association de la loi de 1901 qui ne figure pas dans la liste des entreprises d'assurance établie par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

La RAM exerce donc illégalement la profession d'assureur. Ses actes sont nuls de plein droit et ses dirigeants encourent des poursuites pénales.